

Circuit en vélo avec la mairie de Guérande vendredi 6 juillet 2018

Présent-e-s : Frédéric Dunet (adjoint aux sports), Stéphane Van Hille (VPBN), Janine Landreau (VPBN), Anne-Gaëlle Révault (VPBN)

Départ : 14h30 devant la boulangerie du fournil du Pays Blanc

Trajet : rond-point de Kerbiniou, Vélocéan avenue Anne de Bretagne jusqu'à la place de l'Europe, avenue de la Brière, rue des peupliers, bd du Nord, bd de l'abreuvoir, bd du midi, bd de Dinkelsbuhl, place du marché au bois

1^{er} point :

On est au rond-point de Villejames, par où doivent passer les cyclistes pour aller en centre-ville ?

- légalement : par la route, puis $\frac{3}{4}$ de tour du rond-point de Kerbiniou pour rejoindre la piste cyclable Vélocéan : DANGER !!!

Pourtant ce tronçon a été refait en 2013 et un courrier avait été envoyé à la mairie avant les travaux. La mairie avait alors répondu : « certains travaux d'amélioration de la piste cyclable vont être menés tout prochainement entre le rond-point de Kerbiniou et celui de Villejames »

N.B. : la piste cyclable ne pouvait être améliorée car elle n'existe pas et elle n'existe toujours pas.

- légitimement : par le passage piéton et le trottoir non autorisés et non adaptés puis par le passage piéton traversant la route bleue (non autorisé aux vélos alors que c'est Vélocéan)

Le trottoir est trop étroit : pas de croisement possible et très serré au niveau du lampadaire placé sur le trottoir → penser à l'accessibilité pour tous (fauteuils roulants, poussettes, vélos avec remorque, croisements).

Passages piétons : il manque les marquages au sol.

Traversée de la route bleue : il en faut à d'autres endroits (de l'autre côté du rond-point et au rond-point suivant) réponse en 2013 : « Nous travaillons, tant avec le Conseil Général qu'avec Cap Atlantique, pour assurer le dévoiement du circuit Vélocéan, situé actuellement au cœur du parc d'activités, pour un circuit plus au sud, côté bassins de rétention, pour remonter le long des concessionnaires, côté route bleue, avant de traverser la voie départementale, à l'aide d'une passerelle qui serait située approximativement face au centre aquatique »

Cette réponse vient de nous avoir été refaite lors de la rencontre du 25 juin 2018 avec la mairie de Guérande. 5 ans de passés, même réponse !

Nous voulons :

- un marquage au sol vélo au niveau du passage piétons du rond-point de Villejames
- un marquage au sol et des panneaux autorisant les cyclistes sur le trottoir
- un marquage au sol au niveau du passage piétons du rond-point de Kerbiniou
- un passage sécurisé piétons-vélos côté nord du rond-point de Kerbiniou (comme au sud) = passage piétons avec îlot

2ème point : valable pour toutes les traversées de routes

araser tous les trottoirs aux passages piétons pour l'accessibilité pour tous : faire vraiment une pente douce, ne pas tailler juste l'angle

Il faut au minimum que cela soit fait lors de nouveaux aménagements (en ajoutant des bandes podotactiles pour signaler la traversée aux mal-voyants) même s'il n'est pas prévu que les cyclistes y passent : cela peut changer et c'est aussi utile pour les fauteuils roulants, les poussettes....

Mais il faudrait aussi le faire aux passages piétons existants.

3ème point : valable pour toutes les traversées de routes

Faire un marquage au sol pour les vélos à chaque passage piétons emprunté par les cyclistes.

Courrier d'Anne-Gaëlle en 2013 : « les automobilistes déjà présents sur la chaussée traversée restent prioritaires mais ceux arrivant d'une autre voie (du giratoire) doivent céder la priorité. Il faudrait donc réaliser un aménagement adéquat avec le signalement adapté donnant la priorité au cycliste, comme au piéton. En tout cas le marquage mettra bien en évidence le passage cyclable et autorisera le cycliste à ne pas descendre de son vélo. L'avenue Anne de Bretagne étant interdite aux vélos, cet itinéraire est le seul autorisé au cycliste. »

4ème point : entrée/sortie de Kerbiniou (bâtiments rouges)

donner la priorité aux vélos à la traversée (sans passage piéton) au niveau de Kerbiniou

Pourquoi donner toujours la priorité aux voitures même lorsqu'il y a peu de voitures à passer et beaucoup de vélos ? Quel moyen de transport veut-on privilégier ?

5ème point : entrée/sortie de Kerbiniou (bâtiments rouges)

tailler la haie le long de l'école Saint-Aubin, séparant la route et la piste cyclable venant de Kerbiniou : cela permettra de voir les cyclistes arriver de cette voie.

6ème point : rond-point d'Almagro

Tailler un buisson pour une meilleure visibilité dans le virage.
Racines.

7ème point : arrêt de bus Kerbiniou

L'arrière de l'arrêt de bus est un obstacle pouvant engendrer des chutes graves. Faire une pente douce ou couper l'angle, comme dans l'autre sens, et le rendre visible (marquage blanc).

8ème point : rond-point Castro Marim

Le fléchage « Guérande-centre » oriente les cyclistes vers le rond-point de l'Europe au lieu de tourner vers la place du marché au bois : déjà écrit en 2013. Et ce panneau est mal placé (orienté pour les voitures).

9ème point : rond-point de l'Europe

Il y a le panneau d'interdiction aux vélos sur l'avenue Anne de Bretagne à retirer (il y en a aussi un au rond-point d'Almagro pour l'autre sens).

10ème point : rond-point de l'Europe

Au rond-point de l'Europe, où doit-on aller ? Aucune indication ni verticale ni au sol. Déjà dit en 2013.

Quand on connaît, on sait que la piste cyclable traverse l'avenue Anne de Bretagne alors que :

- le trottoir est haut (ce n'est pas réglementaire pour les fauteuils roulants)
- aucun marquage au sol
- aucun fléchage
- ce n'est pas la direction pour rejoindre le centre-ville de Guérande
- Comment rejoindre La Poste d'ici ? Traverser l'avenue Anne de Bretagne 2 fois ?

A cet endroit il y a souvent des voitures stationnées sur le trottoir, parfois sur la bande cyclable devenue presque invisible.

11ème point : entrée/sortie du parking de la Coulée Verte (même si on ne passe pas exactement là) :

Il faudrait donner la priorité aux cyclistes aux entrée/sortie du parking de la Coulée Verte.

12ème point : remparts

Le tour des remparts devrait être en double-sens cyclable.

13ème point : faubourg Bizienne

Le faubourg Bizienne est en double-sens cyclable car limité à 30 km/h. La mairie est dans l'illégalité avec le panneau interdisant la circulation aux vélos à « contre-sens ». Il faut indiquer le double-sens cyclable au sol et verticalement.

14ème point : collège Saint-Jean-Baptiste

Lors de la sortie des élèves au collège Saint-Jean-Baptiste, beaucoup de véhicules stationnent sur la bande cyclable, sous les yeux de la police municipale. Le parking de la Gaudiniais n'est pas loin. Les parents ou les collégiens peuvent marcher quelques dizaines de mètres.

15ème point : sud des remparts

Une piste cyclable apparaît au sud des remparts, faisant traverser la route, partager le trottoir avec les piétons au pied des remparts et s'arrêtant sans indication pour continuer ailleurs.

Elle arrive porte Saint-Michel. Comment rejoindre le fb Saint-Michel ? Où circuler à vélo sur cette place ? Par exemple en arrivant du chemin du Guesny : pas de stop, pas de possibilité de rejoindre la porte Saint-Michel. Stationnements en épis : mauvaise visibilité → danger

16ème point :

Il manque beaucoup d'appuis-vélos : zone de Kerbiniou, La Poste, porte vannetaise côté intra-muros, fb Sainte-Anne, porte Bizienne, porte de Saillé, place du marché au bois

Compléments :

- > courrier du 5 septembre 2013 d'Anne-Gaëlle à la mairie de Guérande, listant déjà la plupart de ces points.
- > réponse de la mairie de Guérande le 25 novembre 2013
- > courrier du 16 décembre 2013 de VPBN à la mairie de Guérande, à Cap Atlantique et au Conseil Général
- > réponses à ces courriers